

TESTAMENT OLOGRAPHE — TRAME À RECOPIER À LA MAIN

Mis à disposition gratuitement par Qoridor — blog.qoridor.fr

⚠ ATTENTION — CONDITION DE VALIDITÉ ABSOLUE : le testament olographe doit être **ÉCRIT EN ENTIER DE LA MAIN DU TESTATEUR**, daté et signé (article 970 du Code civil). Un testament tapé à l'ordinateur ou pré-imprimé est **NUL**. Cette trame sert uniquement de guide de rédaction à recopier à la main sur papier libre.

TRAME À RECOPIER À LA MAIN (adaptez les passages entre crochets)

« Ceci est mon testament, qui révoque toute disposition antérieure.

Je soussigné(e) [prénoms et nom], né(e) le [date] à [lieu], demeurant [adresse complète], sain(e) d'esprit, établis mon testament comme suit :

OPTION A — LEGS PARTICULIER : Je lègue à [prénoms, nom, date de naissance, lien éventuel] [désignation précise du bien : la maison située à (adresse) / la somme de (montant) euros / mes parts de la SCI (nom)].

OPTION B — LEGS UNIVERSEL : J'institue [prénoms, nom, date de naissance] légataire universel de l'ensemble de mes biens.

OPTION C — QUOTITÉ DISPONIBLE : Je lègue à mon conjoint [prénoms, nom] la quotité disponible la plus large permise entre époux.

[Le cas échéant : Je désigne (prénoms, nom) en qualité d'exécuteur testamentaire.]

Fait en entier de ma main, à [ville], le [jour] [mois en toutes lettres] [année].

[Signature] »

CHECKLIST DE VALIDITÉ (article 970 du Code civil)

- ☐ Écrit à 100 % à la main (aucun passage imprimé, pas de formulaire pré-rempli)
- ☐ Daté précisément : jour, mois, année (le mois en toutes lettres évite toute ambiguïté)
- ☐ Signé de votre signature habituelle, en fin de texte
- ☐ Une seule écriture, un seul auteur : un testament à deux (même entre époux) est interdit
- ☐ Ratures paraphées, ou recopiez la page en cas de correction importante
- ☐ Les héritiers réservataires (enfants, à défaut conjoint) ne sont pas privés de leur réserve

CONSERVATION : LES 3 OPTIONS

1. DÉPÔT CHEZ UN NOTAIRE (recommandé) : conservation sécurisée et inscription au Fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV) — coût modique, le testament sera retrouvé à coup sûr ;
2. CHEZ SOI : gratuit mais risqué (perte, destruction, découverte tardive après la succession) ;
3. CONFIÉ À UN TIERS DE CONFIANCE : informez-le de l'existence du testament, pas nécessairement de son contenu.

À jour de juillet 2026. Pour les situations complexes (famille recomposée, entreprise, patrimoine important), le testament authentique reçu par notaire offre une sécurité juridique supérieure.

